

Exemple de règles pour l'élection des diacres et des anciens

1. La réunion de l'assemblée débutera par la prière et par la lecture de la Parole de Dieu.
2. Le président lira à haute voix :
 - a. Les noms des candidats présentés par le conseil (le nombre de candidats proposés sera le double du nombre de ceux qui seront élus comme anciens ou diacres).
 - b. Les articles 3, 6, 7 et 8 des présentes règles.
3. Seuls les hommes qui sont membres communiants en règle ont droit de vote.
4. La liste des présences doit être signée par ceux qui sont habilités à voter.
5. Les bulletins de vote seront distribués pour être remplis et seront ensuite recueillis.
6. Deux frères de l'Église, dont les noms ne sont pas proposés comme candidats, seront nommés pour servir sur le comité d'élection avec deux membres du conseil.
7. Le comité d'élection :
 - a. Comptera les bulletins recueillis et vérifiera que le nombre correspond au nombre de signataires sur la liste des présences.
 - b. Comptera le nombre de votes que chaque candidat aura reçu, incluant les votes signés par lettre. Les bulletins vides ou abîmés seront rejetés, tout comme les votes par courriel.
 - c. Ne fera pas connaître le nombre de votes reçus par chaque candidat.
 - d. Aura en mains une copie des présentes règles.
8. Le ou les candidats qui aura ou auront reçu le plus grand nombre de votes sera ou seront déclaré(s) élu(s). En cas d'égalité, le candidat le plus vieux sera déclaré élu.
9. Le président demandera si quelqu'un veut soulever des objections sur la manière dont l'élection se sera déroulée.
10. Le comité d'élection sera dissout et les bulletins de vote seront détruits.
11. La réunion de l'assemblée se terminera par la prière.

Peter Feenstra, pasteur

Traduit et adapté de « Regulations for the Election of Office-Bearers », *Training for Service*.

L'auteur est pasteur à la retraite qui a œuvré dans les Églises réformées canadiennes (CanRC).

www.ressourceschretiennes.com



2015. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))